



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Finances

SOUS DOMAINE :  
Décisions budgétaires

OBJET :  
**Adoption du Compte  
administratif 2022 -  
Crèche**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCATION ET  
AFFICHAGE DU CM  
EN DATE DU  
09/03/2023

N°2023/17

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2023.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. TOMAS Eric.

Présents : Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, Mme BOUCAUX Gaëlle, M. FOURMOND Yoann.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme DONAT Laura, procuration à M. COMBES Romain.  
M. GUIJARRO Tristan, procuration à M. MAUGARD Martial.  
M. ROQUES Alain.  
Mme PEROZENI Denise.

Rapporteur : M. TOMAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2341-1, L 2343-2, R 2342-1 et suivants,

Monsieur TOMAS expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. TOMAS, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

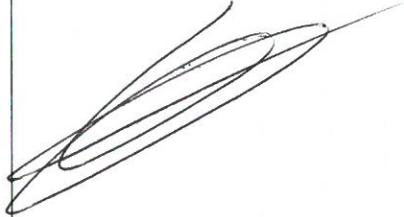
	Fonctionnement	Investissement avec restes à réaliser	Total
Dépenses	431 217.21 €	0 €	431 217.21 €
Recettes	431 217.21 €	5 242.90 €	436 460.11 €
Résultat de l'exercice	0 €	+ 5 242.90 €	+ 5 242.90 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
Adopte le Compte administratif 2022 du budget annexe de la crèche.

POUR : 24  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Martial MAUGARD



Le Président,

Eric TOMAS

